

**LANXESS**  
**Règles des procédure concernant les**  
**plaintes**



## Sommaire

1	OBJECTIF	3
2	QUI PEUT FAIRE PART DE REMARQUES/PLAINTES ?	3
3	QUELLES SONT LES REMARQUES/PLAINTES DONT VOUS POUVEZ FAIRE PART ?	4
4	COMMENT ET QUAND POUVEZ-VOUS NOUS JOINDRE ?	4
5	QU'ADVIENT-IL DE VOTRE REMARQUE/PLAINTÉ ?	5
6	COMMENT ÊTES-VOUS PROTÉGÉ CONTRE LA DISCRIMINATION OU LES SANCTIONS ?	6
7	VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE	6

## 1 Objectif

Les raisons du succès de notre entreprise sont multiples. Nous devons notre réussite à la compétence de nos collaborateurs, mais aussi à leur conduite responsable, conforme à la loi et fondée sur des valeurs. En tant qu'entreprise active à l'international, nous assumons, à l'échelle mondiale, la responsabilité d'avoir une conduite irréprochable. LANXESS attend dès lors de ses collaborateurs qu'ils respectent en permanence et de façon illimitée la loi en vigueur et les règles internes.<sup>1</sup> La conformité revêt pour LANXESS une importance considérable dans toute sa chaîne de valeur. C'est la raison pour laquelle l'entreprise attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les dispositions légales et les normes internationales en lien avec ses activités.<sup>2</sup>

La procédure de plaintes joue un rôle de premier plan dans le maintien de nos valeurs d'entreprise et nous permet de réagir rapidement afin d'éviter les dommages potentiels à LANXESS, à ses collaborateurs, partenaires commerciaux et autres parties concernées, ou de prendre des mesures correctives en cas d'infraction, dans le but de prévenir d'autres violations. Par conséquent, il est important pour LANXESS d'assurer la bonne compréhension et la transparence de la procédure de plaintes.

## 2 Qui peut faire part de remarques/plaintes ?

Tout le monde peut faire part de remarques ou de plaintes. Les canaux de signalement ci-dessous sont à la disposition des collaborateurs de LANXESS, mais aussi des personnes extérieures.

---

<sup>1</sup> Code de conduite de LANXESS consultable sur : <https://lanxess.com/de-DE/Responsibility/Wesentliche-Themen/Gute-Unternehmensf%C3%BChrung-und-motivierte-Mitarbeitende>.

<sup>2</sup> Code de conduite des partenaires commerciaux de LANXESS consultable sur : <https://lanxess.com/de-DE/Responsibility/Wesentliche-Themen/Gute-Unternehmensf%C3%BChrung-und-motivierte-Mitarbeitende>.

### **3 Quelles sont les remarques/plaintes dont vous pouvez faire part ?**

Vous pouvez faire part de remarques/plaintes concernant une faute potentielle, des infractions aux dispositions de loi ou principes fondamentaux reconnus mondialement, aux directives de LANXESS, telles que notre code de conduite ou d'autres règlements internes de l'entreprise.

Vous pouvez également nous faire part de vos préoccupations concernant le respect des droits de l'homme, des droits environnementaux, de la santé et de la sécurité au travail, de la sécurité des installations et des produits, des contrôles à l'exportation, des réglementations sur le blanchiment d'argent, du droit des cartels, des lois de lutte contre la corruption et les pots-de-vin, de la protection des données et des informations. Vous pouvez en outre signaler toute suspicion d'infraction de la part de partenaires commerciaux directs ou indirects de LANXESS.

### **4 Comment et quand pouvez-vous nous joindre ?**

Vous pouvez faire part de plaintes/remarques par l'intermédiaire des canaux de signalement suivants :

	<b>Canal de signalement</b>
<b>E-mail</b>	compliance-helpdesk@lanxess.com
<b>Courrier</b>	LANXESS AG Group Function Legal & Compliance Service Corporate Compliance Kennedyplatz 1 50569 Köln
<b>Par téléphone / en ligne</b>	<a href="https://www.speakupfeedback.eu/web/lanxess">https://www.speakupfeedback.eu/web/lanxess</a> <sup>3</sup>
<b>Personnellement</b>	Sur rendez-vous

Vous trouverez sur la page internet dédiée à la conformité de notre intranet d'autres canaux de signalement mis à la disposition des collaborateurs de LANXESS.

Notre plateforme externe de signalement SpeakUp®<sup>3</sup> est disponible de manière illimitée dans le temps. Les services de LANXESS sont joignables aux horaires de travail respectifs.

Le signalement de plaintes via les canaux susmentionnés est gratuit.

SpeakUp®<sup>3</sup> est disponible dans plus de 70 langues. Les signalements par e-mail au service d'assistance Conformité ou par courrier peuvent être rédigés en allemand ou en anglais.

## **5 Qu'advient-il de votre remarque/plainte ?**

- Les remarques/plaintes transmises via les canaux susmentionnés sont traitées par le service Conformité de LANXESS. Si elles relèvent d'une question de conformité spécifique, elles seront examinées par ou en étroite concertation avec le service responsable.
- La réception des signalements effectués via les canaux susmentionnés est généralement confirmée dans un délai d'une semaine aux coordonnées indiquées.
- Toutes les questions relatives aux faits seront clarifiées avec vous si toutefois vous autorisez ces échanges. Une communication anonyme est possible sur SpeakUp®<sup>3</sup>.
- LANXESS met tout en œuvre pour traiter rapidement les remarques/plaintes. Les collaborateurs du/des service(s) responsable(s) s'efforcent dès lors de travailler le plus vite possible. En fonction des faits signalés, la durée d'examen peut varier considérablement de quelques jours à plusieurs mois. LANXESS veille toutefois à fournir dans les trois mois un retour sur le statut du traitement.
- Si votre remarque/plainte ne relève pas du champ d'application visé dans les présentes, vous en serez informé.

---

<sup>3</sup> LANXESS utilise la plateforme de signalement externe SpeakUp®. Si vous le souhaitez, vos remarques/plaintes peuvent être transmises de manière anonyme et cryptée à LANXESS. La communication entre l'auteur du signalement et LANXESS peut ensuite intervenir de façon anonyme.

---

## **6 Comment êtes-vous protégé contre la discrimination ou les sanctions ?**

LANXESS ne tolère aucune discrimination fondée sur un signalement effectué de bonne foi. Cet engagement est consigné dans notre code de conduite. Dans le cadre des possibilités disponibles, nous veillons à protéger au mieux la personne auteure de la remarque ou de la plainte contre toute discrimination.

## **7 Vérification de la procédure**

La plateforme de signalement SpeakUp®3 et la procédure mise en place chez LANXESS pour les remarques/plaintes est vérifiée ponctuellement, tandis que sa fonctionnalité et son efficacité sont contrôlées au moins une fois par an.